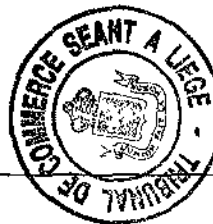


**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

\*07115779\*



25 JUL. 2007

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0495 392 081

Dénomination

(en entier) **ROPAGRI**Forme juridique : **SPRL**Siège **RUE DE LA FORGE 20 4257 CORSWAREM****Objet de l'acte : NOMINATION CONSEIL D'ADMINISTRATION****ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2007**

**Sont présents :** ROPPE STEVE, associé.  
 ROPPE CLAUDY, associé.  
 LIEGEOIS LAMBERT.

La présidence de la séance sera tenue par M. Steve Roppe, M. Claudy Roppe en assurera le secrétariat.

Le président constate que l'assemblée a valablement été convoquée et que l'intégralité du capital est représentée à cette 1<sup>ère</sup> séance ; l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour communiquer à toutes les personnes présentes.

➤ **Ordre du jour**

Nomination de M. Lambert Liégeois au poste de « fondé de pouvoir pour les activités de transport de la société ».

➤ **Commentaire**

Les associés, après vérifications, constatent que M. L. Liégeois est bien titulaire du certificat de capacité professionnelle nécessaire à l'accomplissement de la mission lui destinée au sein de la SPRL Ropagri.

M. L. Liégeois peut également fournir tout document nécessaire à l'obtention de la licence de transport tel que l'extrait du casier judiciaire et déclare pouvoir remplir toutes les obligations liées à la fonction demandée dans l'entreprise.

➤ **Délibération**

L'assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité de donner mandat à M. Lambert Liégeois et le désigne comme fondé de pouvoir, chargé de la direction effective et permanente de l'activité de transport dans notre société..

L'assemblée autorise le gérant à conclure un contrat de mandat pour cette fonction avec M. Lambert Liégeois ; ce contrat reprendra tous les droits et obligations des deux parties conformément à la réglementation des sociétés de transport.

Le président lève la séance et précise que la présente décision doit faire l'objet d'une publication légale.

**ROPPE STEVE - Gérant**

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature